

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace
Communication n° 404

SAISON 2025 – 2026

Ajustement du NOMBRE DE PATINEURS SELECTIONNÉS
aux CHAMPIONNATS de FRANCE SOLOS en catégorie BENJAMINS 1

En raison du grand nombre de patineurs inscrits en catégorie Solos Benjamins 1 cette saison, la règle 3.4.3. alinéa 1 (sélections aux Championnats de France Solos) est modifiée comme suit :

« Dès lors qu'une catégorie peut être représentée, sont sélectionnés à chaque catégorie des Championnats de France Solos les patineurs classés sur la liste de Sélection comme suit :

.....
Benjamins (20 benjamins 1^{ère} année + 12 benjamins 2^{ème} année, soit 32 compétiteurs pour la catégorie)»

Cette modification est valable pour la sélection 2026 uniquement

Paris, le 01/03/2026